

Prédice

Prédice me permet de prendre soin de ma santé.
Prédice me permet de partager des informations de santé avec les médecins qui me suivent.

L'Agence Régionale de Santé des Hauts de France a validé le dispositif Prédice.

Prédice est gratuit.

Pour utiliser Prédice je dois lire les informations.
Parfois je dois donner mon consentement.

Qu'est-ce que le dossier de coordination

Tous les documents concernant ma santé sont dans le dossier de coordination.
Je choisis les professionnels avec qui je partage les informations.
Je peux ajouter des documents à partager.
Je peux consulter les dates de mes rendez-vous médicaux.
Avec mon dossier de coordination, il est plus facile pour les médecins qui s'occupent de moi d'échanger entre eux.

Qu'est-ce que la Télésanté



Je peux parler avec un professionnel de santé par ordinateur.
Quand je parle avec :
un médecin, je fais une téléconsultation.
un pharmacien, je fais un télésoin.
un accompagnement médico-social, je fais une visio sécurisée.

Quand mon médecin demande un avis à un autre médecin, c'est une téléexpertise.

Qu'est qu'un E-Rendez-vous ?



Avec Prédice je peux prendre des rendez-vous médicaux.

Les informations médicales personnelles dans Prédice

Je dois donner à Prédice
mon nom
mon adresse
J'ai un mot de passe



Prédice conserve

mes radios
mes bilans de santé

Les informations me concernant dans Prédice sont confidentielles/secrètes
Prédice respecte le secret médical.
Prédice respecte ma vie privée.
Les informations dans Prédice sont protégées par une forte sécurité informatique.

Qui peut accéder à mon dossier ?

Les professionnels qui me soignent ont accès à mon dossier :
Quand je suis dans leur établissement
Quand je leur donne l'autorisation.

Je peux voir plus d'information sur www.predice.fr

On me demande si je suis d'accord pour
Les téléconsultations
Les télésoins
Les téléexpertises
Ajouter des professionnels qui ont accès à mon dossier
Faire un suivi médical à distance

Qu'est-ce que le consentement

Libre : on ne me force pas
Eclairé : je suis informé
Univoque : j'ai dit oui clairement
Spécifique : une chose à la fois

La loi dit :
Je peux voir mon dossier quand je veux
Je peux modifier mon dossier dans Prédice
Je peux demander qui a regardé mon dossier
Je peux arrêter Prédice quand je veux
Je dois faire la demande
Par mail à : dpo@esante-hdf.fr
Par courrier à : Sant& Numérique Hauts-de-France, 186 rue Edouard Branly, 80450
Camon.

